
Renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de la réclamation des gendarmes de la 1ère division attachée aux tribunaux de Paris, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de la réclamation des gendarmes de la 1ère division attachée aux tribunaux de Paris, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 337;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15644_t1_0337_0000_23

Fichier pdf généré le 14/01/2020

176 395 L ont été vendus à des cultivateurs
406 630 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité
des Domaines nationaux (62).

22

La société populaire régénérée de Décise,
département de la Nièvre, instruit la
Convention, en date du 13 fructidor, que les
citoyens de cette société ont armé, monté et
équipé à leurs frais un cavalier qui est parti
pour l'armée.

Mention honorable, insertion au bulle-
tin (63).

[*La société populaire régénérée de Decize-le-Rocher, département de la Nièvre, au prési-
dent de la Convention nationale, le 13 fructi-
dor an II*] (64)

Citoyen président,

Nous te prions d'être auprès de la Convention
l'interprète de nos sentiments républicains;
notre société fidèle au serment qu'elle a fait de
concourir de tout son pouvoir à la destruction
des hordes barbares qui assiègent la France
entière, a armé, monté et équipé un cavalier
jacobin et peut-être au moment où nous t'écri-
vons, verse-t-il son sang pour la Liberté, pour
la Patrie.

Salut et fraternité.

DUMONT MILLET, *président*, COUDERT le jeune,
secrétaire.

23

Les administrateurs du district de Châtillon,
département de la Côte-d'Or, écrivent à
la Convention, en date du 12 fructidor, que
28 lots de biens d'émigrés, estimés 12 220 L,
ont été vendus 48 070 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité
des Domaines nationaux (65).

24

Les administrateurs du district d'Argen-
ton, département de l'Indre, annoncent aussi
à la Convention qu'un bien d'émigré, estimé
282 544 L, a été vendu dans le mois de ther-
midor 646 065 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité
des Domaines nationaux (66).

25

Le citoyen Granjean-Montigny, demeu-
rant à Paris, adresse à la Convention, en date
du 11 fructidor, un brevet de pension que le
citoyen Augustin Arnaud-Larrey lui a fait
passer pour en faire don à la Nation.

Mention honorable, insertion au bulletin
et renvoi au comité des Finances (67).

26

L'administration du district de Pau [dé-
partement des Basses-Pyrénées] informe la
Convention en date du 29 thermidor, que des
biens d'émigrés, vendus pendant cette dé-
cade, estimés 75 485 L, ont été vendus
175 605 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité
des Domaines nationaux (68).

27

La Convention nationale, sur la demande
de Gertoux, député du département des
Hautes-Pyrénées, lui accorde un congé de
six décades pour le rétablissement de sa
santé (69).

28

Des gendarmes nationaux de la première
division attachée au service des tribunaux de
Paris, présentent une pétition; la Convention
la renvoie à la commission de l'organisation
et du mouvement des armées, et la charge
de décider [si] leur réclamation est fondée ou
non (70).

29

Sur le rapport fait par un membre du
comité des Finances, la Convention natio-
nale rend les deux décrets suivants :

La Convention nationale, après avoir en-
tendu le comité des Finances sur l'état remis
par les commissaires de la trésorerie des
recettes et dépenses faites pendant le mois
de thermidor dernier;

Considérant que la recette s'élevant à
54 138 972 L 12 s 7 d, et les dépenses à
247 166 075 L 17 s 1 d, il en résulte un excé-
dent de dépense de la somme de 193 027
103 L 4 s 6 d, au remplacement de laquelle il
est nécessaire de pourvoir.

(67) *P.-V.*, XLV, 137. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(68) *P.-V.*, XLV, 137-138. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(69) *P.-V.*, XLV, 138. C 318, pl. 1 284, p. 12. Décret
n° 10 787. Rapporteur : Bentabole.

(70) *P.-V.*, XLV, 138. C 318, pl. 1 284, p. 13. Décret
n° 10 790. Rapporteur : Du Roy.

(62) *P.-V.*, XLV, 136-137. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(63) *P.-V.*, XLV, 137. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(64) C 320, pl. 1 317, p. 11.

(65) *P.-V.*, XLV, 137. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(66) *P.-V.*, XLV, 137. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).